

Rapport du Conseil communal au Conseil général, à l'appui du point 6 de l'ordre du jour de la séance du 10 décembre 2009

BUDGET 2010

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

En application de l'article 4,9 de notre règlement général de commune, nous avons l'honneur de vous soumettre le projet de budget que nous avons préparé pour l'an prochain.

Celui-ci comprend les comptes de fonctionnement et d'investissement qui se résument comme suit :

- **Compte de fonctionnement :**

Charges	CHF	2'458'597.—
Revenus	CHF	2'330'080.—
Déficit du compte de fonctionnement	CHF	128'517.—

A l'instar de la plupart des communes, notre budget ne tient pas compte des reports de charges, résultant des mesures décidées par le Conseil d'Etat, destinées assainir les finances cantonales. En effet, bien que la position définitive du Grand Conseil soit inconnue à l'heure où nous avons finalisé le budget, un refus des députés, voir un référendum des communes, semblent se dessiner.

Les commentaires de chaque rubrique vous donneront des explications plus détaillées. Cependant, nous pouvons formuler les remarques générales suivantes :

- **0. Administration :** conformément à la décision du Conseil d'Etat, les salaires de la fonction publique ne seront pas indexés et aucun échelon ne sera accordé. Pour l'instant, au vu des difficultés financières de la commune, le Conseil communal a renoncé à l'engagement d'une personne à 10% à l'administration. La dépense concernant la fusion des communes du Val-de-Ruz a été intégrée, conformément à l'arrêté qui vous est soumis ce soir.
- **01. Sécurité publique :** ce chapitre contient essentiellement les coûts de notre abri-pc et de la défense contre l'incendie, qui ne varient que très peu par rapport aux années précédentes. Suite à l'introduction du passeport biométrique, il est fort probable qu'il y ait plus que les cartes d'identité qui puissent être établies à travers les administrations communales.
- **02. Enseignement et formation :** à l'instar de l'administration, aucune augmentation des salaires n'est prévue. Les dépenses relatives au camp de ski et autres activités extrascolaires, autrefois assumées par la Commission scolaire, sont maintenant intégrées au budget communal.

- **03. Culture – loisirs - sports** : les dépenses concernent essentiellement l'amortissement, les intérêts et l'entretien courant de la place de jeux, ainsi que les frais de fonctionnement du temple de Coffrane, géré par la Paroisse civile.
- **04. Santé** : la charge principale est notre participation au service d'ambulance, situé dans le nouveau complexe de la Maladière.
- **05. Prévoyance sociale** : en raison de la crise économique actuelle, le nombre de bénéficiaires de l'aide sociale et de mesures d'intégration professionnelle est en nette hausse.
- **06. Trafic** : l'employé communal ayant démissionné au 31.12.2009, une nouvelle personne a été engagée au 16.11.2009. La dotation à l'entretien des routes a été augmentée en 2010, afin de pouvoir refaire une portion du chemin de Serroue, en plus du surfaçage habituel.
- **07. Protection et aménagement de l'environnement** : les recettes au chapitre de l'eau sont en augmentation, notamment par la consommation d'eau industrielle et par une redevance perçue pour l'utilisation d'une source. Dès lors, un bénéfice est prévu à ce chapitre, ceci malgré une dépense supplémentaire relative à l'achat de compteurs pour les nombreuses nouvelles constructions. Toutefois, comme prévu, le chapitre épuration est maintenant largement déficitaire, suite au raccordement à la STEP de la Saunerie de Colombier. Une perte est également prévue sur les tâches dévolues à la récolte des déchets ménagers. Par conséquent, une augmentation des taxes relatives ces deux chapitres, ceci à court terme, sera inévitable.
- **08. Economie Publique** : le résultat de ce chapitre dépend de la qualité des bois mis en vente, ainsi que des prix sur le marché. Ces derniers sont actuellement en baisse.
- **09. Finance et impôts** : cette rubrique influence bien entendu très fortement le résultat de l'exercice. L'ampleur de la crise risque d'avoir, de part le chômage, la baisse des revenus/bonus, un impact important sur les recettes fiscales en terme de stagnation, voire de baisse. La difficulté est de définir quel sera le niveau des recettes fiscales en 2009, et par conséquent sur cette base d'évaluer le potentiel 2010. Historiquement, l'on constate que les recettes fiscales des personnes physiques n'ont jamais baissé de manière importante d'une année à l'autre. Par conséquent, nous estimons que les recettes des personnes physiques devraient, au mieux, accuser un net tassement de leur progression et n'avons de ce fait pas prévu d'augmentation à ce poste pour l'année prochaine.

- **Compte des investissements**

Dépenses	CHF	179'014.55
Recettes	CHF	17'575.00
Investissements nets	CHF	161'439.55

Les investissements concernent les équipements publics du nouveau quartier le Biollet, qui ont été reportés d'une année et seront revus à la baisse, suite à un accord trouvé avec le promoteur. Pour le reste, comme le montre la planification financière, aucune dépense d'investissement supplémentaire ne peut être engagée au vu de la précarité des finances communales.

En conclusion, la commune de Montmollin accumule les déficits et ne peut se permettre d'investir, étant donné qu'il manque déjà six points d'impôts pour pouvoir équilibrer le budget 2010. Ainsi, le Conseil communal se doit de vous proposer des mesures pour garantir une situation saine à moyen, voir long terme, que nous étudierons aux points no. 8 et 9 de la réunion de ce soir.

Le Conseil communal se tient à votre disposition pour répondre à vos questions.

Le Conseil communal

Montmollin, le 26 novembre 2009